



VILLE DE
Sainte-Luce
sur Loire



Cabinet du Maire et des Elus
Affaire suivie par Jean-Guy ALIX
☎ 02 40 68 16 00
✉ JG.ALIX@sainte-luce-loire.com

Réf. : JGA/TS/095848

Objet : Marché hebdomadaire

Sainte-Luce-sur-Loire, le 31 octobre 2018

Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention votre lettre ouverte du 22 octobre 2018 relative à l'organisation du marché hebdomadaire.

Je souhaite vous apporter des éléments de réponse qui témoignent de la volonté municipale de préserver, soutenir et développer le marché hebdomadaire, un atout important et très apprécié de l'attractivité commerciale de notre commune.

Depuis le 1er juillet 2017, nous en avons confié la gestion, dans le cadre d'une délégation de service public, à la société Sogemar, spécialisée dans le domaine. Ce nouveau mode de gestion a non seulement permis de développer le marché (qui est passé de 55 à 60 places), mais aussi d'assurer des animations et une meilleure rotation des emplacements passagers, favorisant la diversité de l'offre.

Le marché de Sainte-Luce est effectivement réputé pour son offre qualitative et ses métiers de bouche. Ils représentent à eux seuls 77 % des commerçants présents. Je souhaite qu'il reste prioritairement un marché alimentaire de qualité.

La stabilité de l'offre est aussi un plus : à Sainte-Luce, 88 % des commerçants sont des abonnés (autrement dit des permanents), là où la moyenne nationale est de 80 %. Autrement dit, le nombre de commerçants passagers est inférieur dans notre commune (12 %) à celui des autres marchés.

Mairie de Sainte-Luce sur Loire • 14081 Sainte-Luce-sur-Loire cedex
02 40 68 16 00 • Fax 02 40 68 16 01

www.sainte-luce-sur-loire.com • 02 40 68 16 00 • JG.ALIX@sainte-luce-loire.com
Mairie de Sainte-Luce sur Loire • 14081 Sainte-Luce-sur-Loire cedex

Pour autant, nous sommes dans un champ concurrentiel lié à l'activité économique et aux initiatives privées. En un peu plus d'un an, notre marché a enregistré 9 départs, liés à des départs en retraite et à des cessations d'activité. Ceci, lié à une période estivale où certains commerçants étaient en congés, explique que les repères de la fidèle clientèle aient pu être modifiés, d'autant plus que la réglementation nationale des marchés oblige à placer les commerçants passagers en règle si des emplacements sont libres.

Pour compenser ces départs, 5 nouveaux commerces alimentaires permanents ont été apportés et certains commerçants ont agrandi leur stand afin de proposer à leurs clients un étal plus attractif. Ceci va permettre à notre marché de retrouver une stabilité après cette période de transition.

Concernant l'organisation matérielle, notre objectif est de proposer une offre équilibrée et complémentaire par allée, et non de regrouper les mêmes activités, ce qui n'est pas souhaitable commercialement.

Le chiffre d'affaires au 1er semestre 2018 - en hausse - atteste de la bonne santé du marché hebdomadaire et du bien fondé de ces orientations, même si nous sommes très attentifs à son évolution.

C'est le rôle de la commission du marché, qui se réunit plusieurs fois par an et regroupe sous ma présidence des élus locaux, des techniciens municipaux, la société Sogemar et 4 représentants des commerçants désignés lors d'une élection le 4 avril 2015. 11 commerçants avaient alors fait acte de candidature. Lors de la démission de 2 d'entre eux en 2017, ils ont été naturellement remplacés par les 2 suivants dans l'ordre de la liste, à l'image de ce qui se déroule lors d'une démission d'élue municipal. Une nouvelle élection n'est donc pas nécessaire et les 4 commerçants siégeant sont parfaitement légitimes, représentatifs et très actifs dans cette instance.

J'espère que ces éléments sauront vous rassurer sur la bonne santé du marché de Sainte-Luce et sur la volonté municipale de soutenir cet élément-clé de l'animation de notre commune.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Maire



Jean-Guy ALIX